

**BUREAU METROPOLITAIN DU
LUNDI 11 JUILLET 2022**

**NOMBRE D'ELUS
METROPOLITAINS
EN EXERCICE : 16**

QUORUM : 9

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
14	0	2

OBJET DE LA DECISION

N° 22/427

**ATTRIBUTION D'UN PRIX DE
500 EUROS AU MAJOR DE
PROMOTION DE LA FACULTE
DE DROIT**

Le Bureau Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE régulièrement convoqué, a été assemblé sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

PRESENTS :

M. Hubert FALCO, M. Robert BENEVENTI, M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Christian SIMON, M. Robert CAVANNA, M. Gilles VINCENT, M. Hervé STASSINOS, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, Mme Nathalie BICAIS, M. Thierry ALBERTINI, M. Jean-Louis MASSON, M. Jean-Pierre COLIN, M. Arnaud LATIL.

ABSENTS :

M. Ange MUSSO, M. Yannick CHENEVARD.

DÉCISION MÉTROPOLITAINE

N° 22/427

BUREAU DU 11 JUILLET 2022

**O B J E T : ATTRIBUTION D'UN PRIX DE 500 EUROS AU MAJOR
DE PROMOTION DE LA FACULTE DE DROIT**

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération du Conseil Métropolitain n°21/12/406 du 16 décembre 2021 portant délégations au Président et au Bureau,

CONSIDERANT que l'activité universitaire est un vecteur incontournable du développement et du rayonnement de la Métropole,

CONSIDERANT que la Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaite promouvoir cet enseignement sur son territoire, et notamment l'excellence universitaire, en valorisant le travail de ses étudiants, par la remise d'un prix au major de la promotion 2019 - 2020 de Master collectivités locales,

CONSIDERANT que par la présente décision, la Métropole entend régler l'attribution du prix au major de promo désigné par la faculté de Droit chaque année,

CONSIDERANT que le lauréat de ce prix a été sélectionné par l'UFR Droit de l'Université de Toulon, située en plein cœur de Toulon et qui accueille plus de 1 800 étudiants,

CONSIDERANT qu'elle propose des formations recouvrant tous les champs disciplinaires du droit, de la licence au doctorat et qu'elle offre aux étudiants la possibilité de réaliser une licence générale ou professionnelle (LP Métiers du droit social : droit et gestion de la paie et LP Métiers du droit de l'immobilier), et de poursuivre en master, selon cinq mentions :

- Justice, procès et procédures,
- Droit public,
- Droit des affaires,
- Droit notarial,
- Droit social,

CONSIDERANT que la cérémonie de remise des prix a été annulée dans un premier temps, puis reportée au 1^{er} juillet 2022,

Et après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1

DE REGLER par la présente l'attribution d'un prix à destination du major de promo désigné par la faculté de Droit chaque année.

ARTICLE 2

D'ATTRIBUER un prix d'un montant de 500 € (cinq cent euros) au major de la promotion 2020 de la Faculté de Droit de l'Université de Toulon.

ARTICLE 3

D'AUTORISER Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

ARTICLE 4

D'INSCRIRE cette dépense au budget principal 2022, article 65748 –
opération n°1129.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à Toulon, le 11 juillet 2022

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTION	0